

Relâche à l'Isle de France des vaisseaux *le Mars*, *le Triton* et *le Massiac*.

Le 20 septembre 1770 - Desroches au ministre

Brest, Service Historique de la Défense, département Marine. Ms.92, n°87

Au départ de Lorient nous trouvons le départ du *Triton* le 19 mars 1770, suivi du *Mars* et du *Massiac* le 21 mars. *Le Massiac* est parvenu à l'Isle de France le 30 juin soit une traversée de 100 jours. On ne connaît pas la date d'arrivée du *Triton* (sans doute vers le 15 juin). *Le Mars* est arrivé à l'Isle de France le 19 juillet.

=====

A l'Isle de France, le 20 septembre 1770

N°116.

Monseigneur,

Les vaisseaux *le Mars*, *le Triton* et *le Massiac* que vous nous avez annoncés à M. Poivre et à moi, par une dépêche commune, les deux premiers pour le compte du Roi, et le troisième pour celui de la Compagnie, sont arrivés successivement dans cette île, et nous ont remis tous les effets qu'ils avaient pour l'Isle de France. Nous avons l'honneur de vous en rendre compte dans une lettre commune.

Le Triton a eu une traversée très courte et très heureuse ; *le Massiac* est arrivé quelque temps après sans inconvénient ; *le Mars* qui est arrivé le dernier de tous, après une traversée assez longue, s'est trouvé accablé de maladies dont les suites pouvaient être très funestes ; mais je les ai prévenues par des attentions et des soins continuels, et par de fréquentes visites que j'ai moi-même faites à l'hôpital.

Les deux premiers sont partis conformément à vos ordres, après avoir fait chacun une relâche très courte dans cette île ; mais il était entré dans le plan du Sr Bouvet qui commande *le Mars*, de rester à l'Isle de France jusqu'au mois de janvier prochain.

Comme cela, Monseigneur, était directement opposé aux ordres que vous nous avez adressés, j'ai déclaré au commandant de ce vaisseau, qu'il eut à suivre à la lettre les instructions qu'il avait reçues de vous. Il a fait là-dessus beaucoup de difficultés détaillées dans un mémoire qui ne contenait aucune raison valable, et qu'il terminait par demander un ordre par écrit pour se rendre à Pondichéry. Nous nous sommes bornés, M. Poivre et moi, à lui renouveler, au bas de son mémoire, l'injonction expresse de se conformer aux ordres qu'il avait reçus de vous, et de se rendre en conséquence devant Pondichéry avant le 25 septembre. Cela n'a point paru lui être agréable, mais il a fallu qu'il s'y conformât, et il est parti en effet le 17 du mois dernier.

Le Sr Bouvet était accoutumé d'en agir de même vis-à-vis les ordres de la Compagnie. C'est un homme de mérite, et il a la réputation d'un excellent marin ; mais il faut qu'il s'assujettisse à regarder d'un autre œil les ordres de Sa Majesté, et, dans le cas où vous le renverriez ici, je vous supplie de lui prescrire l'exactitude et la soumission avec lesquelles il doit remplir les volontés du Roi. Soyez assuré que de mon côté, je maintiendrai et ferai observer le respect qui leur est dû.

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Ch. Desroches

* * *